

concours d'architecture et d'ingénierie civile réflexions sur l'extension du Belvédère

La Ville de Lausanne lance une procédure de concours de projets d'architecture et d'ingénierie civile en vue de la construction de nouveaux locaux scolaires et d'une salle de gymnastique pour l'établissement primaire et secondaire du Belvédère à l'horizon 2021. Afin d'absorber la croissance démographique infantine de 10% prévue dans ce secteur et de pallier la vétusté de certaines infrastructures, une somme de 18.76 millions de francs a été inscrite au plan des investissements.

Sur la base de prévisions démographiques à la hausse et du constat que certains pavillons scolaires en bois sont devenus trop vétustes, le Service d'architecture et le Service des écoles primaires et secondaires de la Ville de Lausanne ont étudié conjointement différentes options afin d'augmenter le potentiel d'accueil du site du Belvédère. Cette étude a permis de définir le périmètre situé entre l'avenue des Croix-Rouges, l'avenue du Belvédère et l'avenue Marc-Dufour, comme étant celui qui présentait le plus de potentiel en vue de la construction de nouveaux locaux scolaires et d'une salle de gymnastique.

Au vu de la qualité patrimoniale de l'ensemble du Belvédère, du volume et des coûts présumés des travaux, la Ville de Lausanne organise un concours de projets d'architecture et d'ingénierie civile à un degré organisé en procédure ouverte.

Les objectifs du concours sont les suivants :

- démolition du bâtiment existant situé chemin des Croix-Rouges 25 ;
- construction de locaux scolaires comprenant 7 salles de classes, 4 salles de dégagement, 9 salles spéciales et leurs annexes, 1 salle des maîtres, 1 salle de réunion, 1 bureau et divers locaux de services, 1 espace d'accueil parascolaire pour les élèves ;
- réalisation d'une nouvelle salle de gymnastique ;
- requalification du bâtiment et des aménagements en lien avec le contexte bâti et paysager, redéfinition des fonctions, des accès et des parcours.

Une somme de 18.76 millions de francs a été inscrite au plan des investissements pour cet objet, dont la mise en service est prévue pour la rentrée 2021.

Le règlement programme sera publié sur la plateforme de système d'information sur les marchés publics (Simap.ch) dès le 27 octobre 2017.

Sur le plan participatif, un représentant des enseignants sera intégré au jury de concours en tant que spécialiste-conseil. Les enseignants et élèves bénéficieront d'une information suivie de la démarche de concours et de ses résultats. Enfin, des élèves seront partie prenante du projet à travers une démarche pédagogique axée sur le concours et la future construction.

La Direction du logement, de l'environnement
et de l'architecture
La Direction de l'enfance, de la jeunesse
et des quartiers

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture, 021 315 52 00**
- **David Payot, directeur de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers, 021 315 62 00**
- **Christian Baud, architecte chef de projet, Service d'architecture, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, 021 315 56 68**

Règlement-programme du concours www.simap.ch

Lausanne, le 25 octobre 2017